TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PAU

Le président du tribunal administratif de Pau

Vu l'article 53 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat ;

DECIDE :

Article 1er : Sont désignées pour participer au jury de l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats :

Titulaire : Mme Marianne Duchesne

Suppléante : Mme Estelle Portès

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrates désignées, au directeur de l'IEJ et au président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, et publiée sur le site internet de la juridiction.

Fait à Pau, le 1er septembre 2026.

Le président,

Jean-Claude PAUZIÈS

Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – CS 50543 - 64010 PAU Cedex
☎ : 05 59 84 94 40 – Fax : 05 59 02 61 98